

COLMAR AGGLOMERATION
Direction Administration Générale

Séance du Conseil Communautaire du 24/06/21

Nombre de présents : 52

Absent(s) : 2

Excusé(s) : 6

Point 7 Vote du Compte Administratif 2020.

Présents

M. Mario ACKERMANN, M. Flavien ANCELY, M. Rémy ANGST, M. Daniel BERNARD, Mme Sybille BERTHET, M. Philippe BETTER, M. Jean-Marc BETTINGER, M. Daniel BOEGLER, M. Marc BOUCHE, M. Tristan DENECHAUD, M. Laurent DENZER-FIGUE, M. Christian DIETSCH, M. Christian DURR, Mme Isabelle FUHRMANN, M. Marie-Joseph HELMLINGER, M. Joël HENNY, M. Frédéric HILBERT, Mme Nadia HOOG, Mme Fabienne HOUBRE, Mme Catherine HUTSCHKA, Mme Laurence KAEHLIN, Mme Patricia KELLER, M. François LENTZ, M. Eric LOESCH, Mme Claudine MATHIS, M. Lucien MULLER, M. Barbaros MUTLU, M. Serge NICOLE, Mme Manurêva PELLETIER, Mme Sylvie PEPIN-FOUINAT, Mme Nathalie PRUNIER, M. Alain RAMDANI, M. Christian REBERT, Mme Aurore REINBOLD, Mme Daniell RUBRECHT, M. Pascal SALA, Mme Dominique SCHAFFHAUSER, M. Benoît SCHLUSSEL, M. Jean-Marc SCHULLER, Mme Michèle SENGELEN-CHIODETTI, Mme Véronique SPINDLER, Mme Lucette SPINHIRNY, M. Michel SPITZ, M. Thierry STOEBNER, Mme Denise STOECKLE, Mme Marie-Laure STOFFEL, M. Eric STRAUMANN, M. Oussama TIKRADI, Mme Odile UHLRICH-MALLET, Mme Danièle UTARD, M. Christian VOLTZ, M. Laurent WINKELMULLER.

Absents

M. Jacques MULLER, M. Olivier SCHERBERICH.

Ont donné procuration

M. Claude KLINGER-ZIND donne procuration à M. Frédéric HILBERT, Mme Patricia MIGLIACCIO donne procuration à Mme Denise STOECKLE, M. Olivier ZINCK donne procuration à Mme Nathalie PRUNIER, M. Denis ARNDT donne procuration à M. Serge NICOLE, Mme Séverine GODDE donne procuration à M. Mario ACKERMANN, M. Christian MEISTERMANN donne procuration à Mme Odile UHLRICH-MALLET.

ADOpte A L'UNANIMITE.

M. Eric STRAUMANN n'a pas pris part au vote.

M. Eric STRAUMANN, Président, quitte la salle.

Secrétaire de séance : Laurent DENZER-FIGUE

COLMAR AGGLOMERATION
DIRECTION GENERALE ADJOINTE DES SERVICES - Pôle
Ressources
SERVICE DES FINANCES CA

Séance du Conseil Communautaire du 24 juin 2021

POINT N° 7 VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Rapporteur : M. CHRISTIAN REBERT, Vice-Président

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment en son article L.1612-12,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 relative aux communes et aux établissements publics communaux,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M4 applicable aux services publics locaux à caractère industriel et commercial,

Vu le compte de gestion 2020 du budget principal et des budgets annexes,

Vu le rapport de présentation du compte administratif 2020 figurant en annexe de la présente délibération,

Considérant, pour cette comptabilité, l'identité de valeur avec les écritures du compte de gestion 2020 du comptable public,

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020, pour le budget principal de Colmar Agglomération, le budget annexe de l'eau, le budget annexe de l'assainissement, le budget annexe de gestion des déchets, le budget annexe des transports urbains, les budgets annexes des zones d'activités économiques,

Après s'être fait présenter le budget primitif 2020 et les décisions modificatives budgétaires de l'exercice considéré,

Votant hors la présence de l'ordonnateur pour l'exercice 2020, conformément à l'article L2121-14 du Code général des collectivités territoriales,

LE CONSEIL

Vu l'avis de la Commission Administration générale et finances du 3 juin 2021,

Après avoir délibéré,

DECIDE

D'adopter le compte administratif du Président pour le budget principal et ses budgets annexes pour l'exercice 2020 et qui peut se résumer comme suit :

COLMAR AGGLOMERATION
DIRECTION GENERALE ADJOINTE DES SERVICES - Pôle
Ressources
SERVICE DES FINANCES CA

Séance du Conseil Communautaire du 24 juin 2021

BUDGET GENERAL

LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		223 159,74 €		5 800 872,33 €		6 024 032,07 €
Résultat affecté (1068)		2 596 539,82 €				2 596 539,82 €
Opérations de l'exercice	6 176 913,67 €	10 531 786,24 €	53 186 108,32 €	55 410 687,77 €	59 363 021,99 €	65 942 474,01 €
TOTAUX	6 176 913,67 €	13 351 485,80 €	53 186 108,32 €	61 211 560,10 €	59 363 021,99 €	74 563 045,90 €
Résultats de clôture		7 174 572,13 €		8 025 451,78 €		15 200 023,91 €
Restes à réaliser	3 173 194,23 €	1 194 615,00 €			3 173 194,23 €	1 194 615,00 €
TOTAUX CUMULES	3 173 194,23 €	8 369 187,13 €		8 025 451,78 €	3 173 194,23 €	16 394 638,91 €
RESULTATS DEFINITIFS		5 195 992,90 €		8 025 451,78 €		13 221 444,68 €

BUDGET ANNEXE EAU

LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés	704 097,06 €			143 971,70 €	704 097,06 €	143 971,70 €
Résultat affecté (1068)		2 122 986,87 €				2 122 986,87 €
Opérations de l'exercice	3 151 760,48 €	1 899 380,51 €	9 507 251,45 €	11 550 848,77 €	12 659 011,93 €	13 450 229,28 €
TOTAUX	3 855 857,54 €	4 022 367,38 €	9 507 251,45 €	11 694 820,47 €	13 363 108,99 €	15 717 187,85 €
Résultats de clôture		166 509,84 €		2 187 569,02 €		2 354 078,86 €
Restes à réaliser	415 834,49 €	13 000,00 €			415 834,49 €	13 000,00 €
TOTAUX CUMULES	415 834,49 €	179 509,84 €		2 187 569,02 €	415 834,49 €	2 367 078,86 €
RESULTATS DEFINITIFS	236 324,65 €			2 187 569,02 €		1 951 244,37 €

COLMAR AGGLOMERATION
DIRECTION GENERALE ADJOINTE DES SERVICES - Pôle
Ressources
SERVICE DES FINANCES CA

Séance du Conseil Communautaire du 24 juin 2021

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		2 819 006,70 €		1 794 064,85 €		4 613 071,55 €
Résultat affecté (1068)		1 454 133,68 €				1 454 133,68 €
Opérations de l'exercice	3 582 312,50 €	1 494 217,74 €	7 551 480,32 €	9 518 801,67 €	11 133 792,82 €	11 013 019,41 €
TOTAUX	3 582 312,50 €	5 767 358,12 €	7 551 480,32 €	11 312 866,52 €	11 133 792,82 €	17 080 224,64 €
Résultats de clôture		2 185 045,62 €		3 761 386,20 €		5 946 431,82 €
Restes à réaliser	744 793,51 €	1 000 000,00 €			744 793,51 €	1 000 000,00 €
TOTAUX CUMULES	744 793,51 €	3 185 045,62 €		3 761 386,20 €	744 793,51 €	6 946 431,82 €
RESULTATS DEFINITIFS		2 440 252,11 €		3 761 386,20 €		6 201 638,31 €

BUDGET ANNEXE GESTION DES DECHETS

LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		309 079,97 €		7 200 600,48 €		7 509 680,45 €
Résultat affecté (1068)		287 036,16 €				287 036,16 €
Opérations de l'exercice	1 605 115,22 €	2 530 753,25 €	11 701 147,67 €	12 041 256,65 €	13 306 262,89 €	14 572 009,90 €
TOTAUX	1 605 115,22 €	3 126 869,38 €	11 701 147,67 €	19 241 857,13 €	13 306 262,89 €	22 368 726,51 €
Résultats de clôture		1 521 754,16 €		7 540 709,46 €		9 062 463,62 €
Restes à réaliser	737 907,15 €	223 200,00 €			737 907,15 €	223 200,00 €
TOTAUX CUMULES	737 907,15 €	1 744 954,16 €		7 540 709,46 €	737 907,15 €	9 285 663,62 €
RESULTATS DEFINITIFS		1 007 047,01 €		7 540 709,46 €		8 547 756,47 €

BUDGET ANNEXE TRANSPORTS URBAINS

LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		1 557 076,33 €		1 600 723,86 €		3 157 800,19 €
Résultat affecté (1068)						
Opérations de l'exercice	1 332 368,27 €	1 033 047,00 €	9 593 309,91 €	9 691 709,20 €	10 925 678,18 €	10 724 756,20 €
TOTAUX	1 332 368,27 €	2 590 123,33 €	9 593 309,91 €	11 292 433,06 €	10 925 678,18 €	13 882 556,39 €
Résultats de clôture		1 257 755,06 €		1 699 123,15 €		2 956 878,21 €
Restes à réaliser	124 816,00 €				124 816,00 €	
TOTAUX CUMULES	124 816,00 €	1 257 755,06 €		1 699 123,15 €	124 816,00 €	2 956 878,21 €
RESULTATS DEFINITIFS		1 132 939,06 €		1 699 123,15 €		2 832 062,21 €

COLMAR AGGLOMERATION
DIRECTION GENERALE ADJOINTE DES SERVICES - Pôle
Ressources
SERVICE DES FINANCES CA

Séance du Conseil Communautaire du 24 juin 2021

BUDGET ANNEXE ZA ERLÉN

LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés	361 313,44 €			185 858,80 €	361 313,44 €	185 858,80 €
Résultat affecté (1068)						
Opérations de l'exercice	459 679,79 €	602 611,21 €	602 611,21 €	720 771,17 €	1 062 291,00 €	1 323 382,38 €
TOTAUX	820 993,23 €	602 611,21 €	602 611,21 €	906 629,97 €	1 423 604,44 €	1 509 241,18 €
Résultats de clôture		-218 382,02 €		304 018,76 €		85 636,74 €
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES		-218 382,02 €		304 018,76 €		85 636,74 €
RESULTATS DEFINITIFS	218 382,02 €			304 018,76 €		85 636,74 €

BUDGET ANNEXE ZAE

LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés	350 852,94 €			837 677,95 €	350 852,94 €	837 677,95 €
Résultat affecté (1068)						
Opérations de l'exercice	493 082,07 €	423 194,40 €	602 138,03 €	774 197,07 €	1 095 220,10 €	1 197 391,47 €
TOTAUX	843 935,01 €	423 194,40 €	602 138,03 €	1 611 875,02 €	1 446 073,04 €	2 035 069,42 €
Résultats de clôture		-420 740,61 €		1 009 736,99 €		588 996,38 €
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES		-420 740,61 €		1 009 736,99 €		588 996,38 €
RESULTATS DEFINITIFS	420 740,61 €			1 009 736,99 €		588 996,38 €

RECONNAIT

La sincérité des restes à réaliser.

DECHARGE

L'ordonnateur pour sa gestion de l'exercice 2020.

PRECISE

Que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale compétente et/ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-246800726-20210624-CC20210624-00-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/06/2021

COLMAR AGGLOMERATION
DIRECTION GENERALE ADJOINTE DES SERVICES - Pôle
Ressources
SERVICE DES FINANCES CA

Séance du Conseil Communautaire du 24 juin 2021

Le Président

Colmar Agglomération- Exercice 2020

COMPTE ADMINISTRATIF



Base nautique Colmar - Houssen



Acquisition de 4 bus



Conteneurs enterrés

agglo-colmar.fr



I.	BUDGET PRINCIPAL – COMPTE ADMINISTRATIF 2020	3
1.1.	LE DYNAMISME DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT EN 2020 AVANT UNE STAGNATION EN 2021.....	3
1.1.1.	<i>Chapitre 70 – Produits des services, du domaine et ventes diverses</i>	4
1.1.2.	<i>Chapitre 73 – Impôts et taxes</i>	4
1.1.2.1.	Les taxes foncières et la taxe d'habitation peu dynamiques	5
1.1.2.2.	La fiscalité professionnelle en progression en 2020 avant une stagnation en 2021	6
1.1.3.	<i>Chapitre 74 – Dotations, subventions et participations.....</i>	8
1.1.3.1.	Les dotations de l'Etat encore en baisse en 2020.....	8
1.1.3.2.	Les allocations compensatrices	9
1.1.3.3.	Les subventions et participations	9
1.1.4.	<i>Chapitre 75 – Les autres produits de gestion courante impactés partiellement par la crise</i>	9
1.1.5.	<i>Chapitre 77 – Recettes de cessions et produits exceptionnels</i>	10
1.2.	DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT STABLES.....	10
1.2.1.	<i>Chapitre 011 – Charges à caractère général.....</i>	11
1.2.2.	<i>Chapitre 012 – Charges de personnel</i>	12
1.2.3.	<i>Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante</i>	12
1.2.4.	<i>Chapitre 66 – Charges financières</i>	13
1.2.5.	<i>Chapitre 67 – Charges exceptionnelles</i>	13
1.2.6.	<i>Chapitre 014 – Atténuations de produits</i>	14
1.2.6.1.	L'attribution de compensation	14
1.2.6.2.	La dotation de solidarité communautaire	14
1.2.6.3.	Le fonds de péréquation intercommunal et communal	15
1.3.	LE MAINTIEN DES RECETTES D'INVESTISSEMENT.....	15
1.4.	LE BON NIVEAU DES DEPENSES D'EQUIPEMENT	16
II.	LES BUDGETS ANNEXES.....	19
2.1.	LE BUDGET ANNEXE DE L'EAU	19
2.1.1.	<i>Evolution de la section d'exploitation</i>	19
2.1.2.	<i>En section d'investissement</i>	20
2.2.	LE BUDGET ANNEXE D'ASSAINISSEMENT.....	21
2.2.1.	<i>Evolution de la section d'exploitation</i>	21
2.2.2.	<i>En section d'investissement</i>	22
2.3.	LE BUDGET ANNEXE DE GESTION DES DECHETS	23
2.3.1.	<i>Evolution de la section d'exploitation</i>	23
2.3.2.	<i>En section d'investissement</i>	24
2.4.	LE BUDGET ANNEXE DE TRANSPORTS URBAINS, FORTEMENT IMPACTE PAR LA PANDEMIE	24
2.4.1.	<i>Evolution de la section d'exploitation</i>	24
2.4.2.	<i>En section d'investissement</i>	25
2.5.	LES BUDGETS ANNEXES DES ZONES D'ACTIVITES.....	26
2.5.1.	<i>ZA des Erlen.....</i>	26
2.5.2.	<i>Les autres zones d'activités économiques.....</i>	26
III.	UN BON NIVEAU DE LA CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT CONSOLIDEE EN 2020.....	27
IV.	UNE INTERCOMMUNALITE FAIBLEMENT ENDETTEE.....	28
V.	RESULTAT GLOBAL DE CLÔTURE.....	29

I. BUDGET PRINCIPAL – COMPTE ADMINISTRATIF 2020

A la différence des communes-membres qui ont été fortement impactées par la pandémie, notamment par la chute de leurs produits des services et activités, Colmar Agglomération, comme toute intercommunalité, sera davantage touchée en 2021 du fait de ses compétences et de la structuration de ses dépenses et recettes.

Si l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) dégage un résultat et un autofinancement pour l'instant satisfaisants en 2020, mais sans grande visibilité à court terme, force est de constater quelques évolutions notables qui ont commencé à se faire sentir du fait de la crise sanitaire et des confinements : la baisse des dépenses réelles de fonctionnement en est le 1^{er} effet. Mais elle annonce parallèlement un infléchissement du dynamisme de la fiscalité professionnelle dès 2021 sur lequel Colmar Agglomération a pu encore compter en 2020.

1.1. Le dynamisme des recettes réelles de fonctionnement en 2020 avant une stagnation en 2021

De 2019 à 2020, les recettes réelles de fonctionnement se sont révélées dynamiques en observant une hausse de 4,45%. Elles atteignent 55 326 K € en 2020. Le principal levier de ce dynamisme réside dans les produits fiscaux, sans augmentation des taux d'imposition, tandis que les dotations de l'Etat continuent de baisser.

En revanche, ce dynamisme ralentira en 2021 sous l'impact de la crise sanitaire et des réformes fiscales nationales.

Chap.	Libellés	CA 2019	CA 2020	Ecart en €	Ecart en %	Poids
70	Produits des services, du domaine & ventes diverses	1 297 277,15 €	1 392 763,57 €	95 486,42 €	7,36%	2,52%
73	Impôts et taxes	38 986 099,87 €	40 635 082,80 €	1 648 982,93 €	4,23%	73,45%
74	Dotations, subventions et participations	12 385 576,82 €	11 919 143,72 €	-466 433,10 €	-3,77%	21,54%
75	Autres produits de gestion courante	179 491,73 €	131 166,03 €	-48 325,70 €	-26,92%	0,24%
77	Produits exceptionnels	62 435,21 €	1 200 268,65 €	1 137 833,44 €	1822,42%	2,17%
013	Atténuations de charges	58 791,00 €	47 585,00 €	-11 206,00 €	-19,06%	0,09%
Total		52 969 671,78 €	55 326 009,77 €	2 356 337,99 €	4,45%	100,00%

1.1.1. Chapitre 70 – Produits des services, du domaine et ventes diverses

Comptes	Intitulés	CA 2019	CA 2020	Ecart en €	Ecart en %
7013	Vente de produits résiduels	14 451,00 €	24 735,00 €	10 284,00 €	71,16%
703	Redevances et recettes d'utilisation du domaine	35 596,57 €	42 782,53 €	7 185,96 €	20,19%
706	Prestations de services	468 238,58 €	437 843,94 €	-30 394,64 €	-6,49%
708	Autres produits	778 991,00 €	887 402,10 €	108 411,10 €	13,92%
	dont 70848 Mise à disposition de personnel facturée	757 703,34 €	854 853,87 €	97 150,53 €	12,82%
Total		1 297 277,15 €	1 392 763,57 €	95 486,42 €	7,36%

Les produits des services augmentent de 7,36% pour atteindre 1 393 K €. Ils sont composés principalement des recettes tarifaires et des facturations liées aux mises à disposition de personnel auprès des syndicats intercommunaux, mais aussi auprès de la Ville de Colmar dans le cadre du schéma de mutualisation.

Les recettes tarifaires liées à l'activité des services (prestations de services) sont en baisse de 6,49% en 2020. La plus grande amplitude d'ouverture de la base nautique ayant engendré davantage de recettes, notamment de billetterie, a partiellement compensé la baisse des recettes d'activités des « Animations Été » en raison des restrictions sanitaires.

Les recettes de mises à disposition de Colmar Agglomération à Colmar et aux syndicats intercommunaux représentent 855 K € en 2020, soit une hausse de 104% en 5 ans et une augmentation de 97 K € par rapport à 2019. Les transferts de compétences, notamment l'instruction du droit des sols, engendrent une montée en charge progressive des remboursements, alors que la mise à disposition d'agents aux syndicats intercommunaux reste stable.

A cela il convient d'ajouter des redevances d'occupation et recettes liées à des refacturations de frais à hauteur de 43 K € : remboursement de la TEOM du camping au délégataire, récupération de charges auprès des entreprises locataires dans les zones d'activités, redevance d'occupation des activités privées de loisirs présentes à la base nautique...

1.1.2. Chapitre 73 – Impôts et taxes

Les produits fiscaux atteignent 40 635 K € en 2020, soit une hausse de 4,23% par rapport à 2019. Ils sont composés principalement :

- La fiscalité ménages : taxe d'habitation (TH), taxe foncière bâtie (TFB), taxe foncière non bâtie (TFNB), taxe foncière non bâtie additionnelle (TFNBA) ;
- La fiscalité professionnelle ou contribution économique territoriale (CET) : contribution foncière des entreprises (CFE), contribution sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM), impôt forfaitaire sur les réseaux (IFER).

Colmar Agglomération perçoit également le fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR), hérité de la réforme de suppression de la taxe professionnelle et figé depuis à 530 K €.

Comptes	Intitulés	CA 2019	CA 2020	Ecart en €	Ecart en %
73111	Contributions directes	26 061 984,39 €	26 951 864,47 €	889 880,08 €	3,41%
73112	Cotisation sur la VAE	9 003 873,00 €	9 449 436,00 €	445 563,00 €	4,95%
73113	Taxe sur les Surfaces Commerciales	2 045 517,61 €	1 881 122,00 €	-164 395,61 €	-8,04%
73114	Imposition Forf. sur Entrep. Réseau	802 224,00 €	831 963,00 €	29 739,00 €	3,71%
7318	Autres impôts locaux ou assimilés	160 882,00 €	674 448,00 €	513 566,00 €	319,22%
73221	F.N.G.I.R.	529 760,00 €	529 760,00 €	0,00 €	0,00%
7346	Taxe milieux aquatiques et inondations	187 375,00 €	192 137,00 €	4 762,00 €	2,54%
7338	Autres taxes	194 483,87 €	124 352,33 €	-70 131,54 €	-36,06%
Total		38 986 099,87 €	40 635 082,80 €	1 648 982,93 €	4,23%

1.1.2.1. Les taxes foncières et la taxe d'habitation peu dynamiques

		2019	2020	Evolution
TF-TH	Produits	12 545 580,39	12 750 154,47	1,63%



La taxe foncière bâtie

		2019	2020	Evolution
TFB	Bases	146 878 002,00	150 714 035,00	2,61%
	Taux	0,7%	0,7%	=
	Produits	1 030 938,00	1 090 968,47	5,82%

Les produits de la TFB représentent 1 091 K € en 2020 et n'augmentent que sous l'effet de :

- L'évolution physique des bases ou variation liée à l'assiette : +1,41% ;
- L'évolution législative des bases ou coefficient de revalorisation : + 1,20% ;
- L'impact des rôles fiscaux supplémentaires : +3,2%.

En 2020, pour la 4^{ème} année consécutive, Colmar Agglomération a fait le choix de ne pas augmenter le taux d'imposition de la TFB.

En 2021, la taxe foncière bâtie sera impactée par la baisse de cotisations acquittées pour les établissements industriels via la réduction de moitié de leurs valeurs locatives. Une perte de recettes compensée par l'Etat.

**La taxe d'habitation**

		2019	2020	Evolution
TH	Bases	136 943 303,00	138 472 526,00	1,12%
	Taux	0,08%	0,08%	0,00%
	Produits	11 324 800,39	11 451 846,00	1,12%

Les produits de la TH atteignent 11 452 K € en 2020 et n'augmentent que sous l'effet de :

- L'évolution physique des bases ou variation liée à l'assiette : +0,22% ;
- L'évolution législative des bases ou coefficient de revalorisation : + 0,90%.

En 2020, pour la 9^{ème} année consécutive, Colmar Agglomération a fait le choix de ne pas augmenter le taux d'imposition de la TH.

Dans le cadre de la réforme de suppression de la TH, à compter de 2021, en remplacement des produits de TH des résidences principales 2020, Colmar Agglomération se voit attribuer une quote-part de la TVA nationale.

**La taxe foncière non bâtie**

		2019	2020	Evolution
TFNB	Bases	2 259 408,00	2 314 963,00	2,46%
	Taux	0,02	0,02	0,00%
	Produits	49 932,00	51 162,00	2,46%

Les produits de la TFNB atteignent 51 K € en 2020 et n'augmentent que sous l'effet de :

- L'évolution physique des bases ou variation liée à l'assiette : +1,26% ;
- L'évolution législative des bases ou coefficient de revalorisation : + 1,20%.

En 2020, pour la 9^{ème} année consécutive, Colmar Agglomération a fait le choix de ne pas augmenter le taux d'imposition de la TH.

La TFNB est complétée de la TFNBA, qui correspond au transfert des parts départementale et régionale de TFNB sous la forme d'une taxe additionnelle.

		2019	2020	Evolution
TFNBA	Produits	139 910,00	156 178,00	11,63%

1.1.2.2. La fiscalité professionnelle en progression en 2020 avant une stagnation en 2021

		2019	2020	Evolution
Fiscalité professionnelle	Produits	25 368 018,61	26 357 114,00	3,90%



La contribution foncière des entreprises

		2019	2020	Evolution
CFE	Bases	53 871 658,00	56 608 981,00	5,08%
	Taux	25,00%	25,00%	0,00%
	Produits	13 516 404,00	14 194 593,00	5,02%

Les produits de CFE atteignent 14 195 K € en 2020 et n'augmentent que sous l'effet de :

- L'évolution physique des bases ou variation liée à l'assiette : +3,88% ;
- L'évolution législative des bases ou coefficient de revalorisation : + 1,20% ;

En 2020, pour la 3ème année consécutive, Colmar Agglomération a fait le choix de ne pas augmenter le taux d'imposition de la CFE.

Il est à noter que la CFE est le seul impôt professionnel affecté au budget principal sur lequel Colmar Agglomération peut voter un taux d'imposition.

En 2020, afin de favoriser l'emploi dans les entreprises artisanales, l'Etat a choisi d'atténuer les ressauts d'imposition résultant de l'embauche d'un salarié supplémentaire par les petits artisans. La base de la CFE des artisans est ainsi réduite. Il s'agit d'une perte de recettes de 20 K € pour Colmar Agglomération en 2020. D'où une différence entre l'évolution des bases de CFE et des bases de produits.

Les produits de CFE sont encore dynamiques en 2020 en raison d'une entrée en taxation en N+2. La crise sanitaire et économique s'en ressentira en 2021.

Tout comme pour la TFB, la loi de finances 2021 met en place une baisse de cotisations de CFE acquittées par les établissements industriels (article 29 LFI 2021) via une réduction de moitié de leur valeur locative. Pour pallier la perte de recettes liée à la diminution de moitié des bases des établissements industriels, l'Etat versera aux collectivités percevant la CFE, à compter de 2021, une compensation fiscale. Cette compensation sera calculée à un taux de référence figé sur l'année 2020.



La contribution sur la valeur ajoutée des entreprises

		2019	2020	Evolution
CVAE	Produits	9 003 873,00	9 449 436,00	4,95%

La CVAE s'est encore révélée dynamique en 2020 en raison du décalage d'imposition avec une évolution des produits de 4,95%.

Dépendant du chiffre d'affaires des entreprises, elle est fortement cyclique. Les produits 2021 devraient chuter de 7,27%.



Les autres composantes de la CET

		2019	2020	Evolution
IFER	Produits	802 224,00	831 963,00	3,71%
TASCOM	Produits	2 045 517,61	1 881 122,00	-8,04%

Les produits d'imposition forfaitaire sur les réseaux progressent de 3,71% en 2020 tandis que la taxe sur les surfaces commerciales chute de 8,04%.

Pour compléter l'ensemble des recettes fiscales, il convient de relever :

- la taxe de gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) recouvrée avec la taxe foncière bâtie et la taxe d'habitation (192 K en 2020) ;
- les frais de mise en fourrière qui baisse significativement en 2020 en raison des confinements (-35%).

1.1.3. Chapitre 74 – Dotations, subventions et participations

1.1.3.1. Les dotations de l'Etat encore en baisse en 2020

Comptes	Intitulés	CA 2019	CA 2020	Ecart en €	Ecart en %
74124	Dotation d'intercommunalité	2 624 871,00 €	2 481 453,00 €	-143 418,00 €	-5,46%
74126	Dotation de compensation	8 173 561,00 €	8 024 123,00 €	-149 438,00 €	-1,83%
744	F.C.T.V.A.	981,68 €	1 441,22 €	459,54 €	46,81%
748313	Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle	414 333,00 €	403 744,00 €	-10 589,00 €	-2,56%
Total		11 213 746,68 €	10 910 761,22 €	-302 985,46 €	-2,70%

Pour la 7ème année consécutive, les recettes de dotations versées par l'Etat sont touchées. Au total, Colmar Agglomération perd encore 303 K € de dotations en 2020.

La dotation de compensation constitue la principale recette des dotations. Elle correspond à la compensation versée par l'Etat depuis 1999 au titre de la suppression de la part salaires dans l'ancienne TP. Cette compensation fait l'objet de réductions forfaitaires pour participer au financement des progressions nationales de DGF. Ainsi, en 2020, la baisse de la dotation de compensation de 150 K € permet de financer la progression de la dotation de solidarité urbaine et de la dotation de solidarité rurale des communes.

La dotation d'intercommunalité en baisse de 144 K € dépend de trois indicateurs qui rentrent dans le calcul de la dotation d'intercommunalité des EPCI (le potentiel fiscal, le revenu moyen par habitant, le coefficient d'intégration fiscale), mais aussi de la valeur d'un point d'indice défini par l'Etat. La dotation

d'intercommunalité de Colmar Agglomération baisse pour la 4^{ème} année consécutive, principalement sous l'effet du revenu moyen par habitant et du potentiel financier qui se sont améliorés. Cependant, depuis 2019, l'agglomération bénéficie d'un mécanisme d'encadrement des évolutions qui limite à 95% les variations d'une année sur l'autre.

La dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) était stable jusqu'en 2019, date où l'Etat l'a définie comme variable d'ajustement pour financer l'évolution des enveloppes de péréquation verticale. Colmar Agglomération subit une baisse de 10K en 2020.

1.1.3.2. Les allocations compensatrices

Comptes	Intitulés	CA 2019	CA 2020	Ecart en €	Ecart en %
74833	Etat - Compensations CET	197 412,00 €	217 477,00 €	20 065,00 €	10,16%
74834	Etat - Compensations TF	3 512,00 €	3 601,00 €	89,00 €	2,53%
74835	Etat - Compensations TH	624 150,00 €	673 650,00 €	49 500,00 €	7,93%
Total		825 074,00 €	894 728,00 €	69 654,00 €	8,44%

Les allocations compensatrices versées par l'Etat augmentent parallèlement de 70 K €. Ces allocations sont versées en compensation des réformes mises en place par l'Etat qui viennent diminuer les recettes fiscales des collectivités. Il ne s'agit donc pas de recettes supplémentaires, mais plutôt le signe de la baisse du pouvoir fiscal des collectivités.

1.1.3.3. Les subventions et participations

Comptes	Intitulés	CA 2019	CA 2020	Ecart en €	Ecart en %
747	Subventions et participations	344 955,14 €	113 654,50 €	-231 300,64 €	-67,05%
Total		344 955,14 €	113 654,50 €	-231 300,64 €	-67,05%

L'exercice 2020 observe une baisse sur les subventions et participations de 231 K € entre 2019 et 2020 (-67%), notamment après une année exceptionnelle en 2019 liée au bénéfice d'une subvention relative à la maîtrise de l'énergie (127 K €).

1.1.4. Chapitre 75 – Les autres produits de gestion courante impactés partiellement par la crise

Comptes	Intitulés	CA 2019	CA 2020	Ecart en €	Ecart en %
752	Revenus des immeubles	163 522,43 €	131 098,55 €	-32 423,88 €	-19,83%
757	Redevances versées par les fermiers et conc	15 966,89 €	0,00 €	-15 966,89 €	-100,00%
758	Produits divers de gestion courante	2,41 €	67,48 €	65,07 €	2700,00%
Total		179 491,73 €	131 166,03 €	-48 325,70 €	-26,92%

Les produits de gestion courante enregistrent une baisse de près de 27% en 2020. Ils sont composés principalement des revenus des immeubles (loyers et redevances d'occupation). Colmar Agglomération, dans le cadre de son soutien à l'activité économique, a logiquement accordé en 2020 des remises de loyers aux entreprises en raison des confinements subis.

1.1.5. Chapitre 77 – Recettes de cessions et produits exceptionnels

Comptes	Intitulés	CA 2019	CA 2020	Ecart en €	Ecart en %
7711	Dédits et pénalités perçus	15 000,00 €	0,00 €	-15 000,00 €	-100,00%
7714	Recouvrement sur créances admises en non	696,07 €	294,27 €	-401,80 €	-57,72%
7718	Autres produits exceptionnels sur opératio	43 547,40 €	633,16 €	-42 914,24 €	-98,55%
773	Mandats annulés (sur exercices antérieurs) OU att	1 083,74 €	64 816,22 €	63 732,48 €	5880,79%
775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00 €	1 134 525,00 €	1 134 525,00 €	
7788	Produits exceptionnels divers	2 108,00 €	0,00 €	-2 108,00 €	-100,00%
Total		62 435,21 €	1 200 268,65 €	1 137 833,44 €	1822,42%

Les produits exceptionnels sont essentiellement constitués des produits liés aux cessions foncières, qui, le cas échéant, tirent les recettes vers le haut pour servir directement une politique d'investissement.

En 2020, les recettes de cession enregistrent la cession des anciens abattoirs au Ministère de la Justice pour 1 135 K €.

1.2. Des dépenses réelles de fonctionnement stables

Les dépenses réelles de fonctionnement se révèlent stables entre 2019 et 2020 (+0,29%), mais la structuration et l'évolution de chaque composante ont été impactées par la pandémie en 2020.

Chap.	Libellés	CA 2019	CA 2020	Ecart en €	Ecart en %	Poids
011	Charges à caractère général	3 246 442,92 €	3 200 506,57 €	-45 936,35 €	-1,41%	7,37%
012	Charges de personnel et frais assimilés	3 290 087,23 €	3 122 362,34 €	-167 724,89 €	-5,10%	7,19%
014	Atténuations de produits	29 310 681,61 €	29 566 977,00 €	256 295,39 €	0,87%	68,09%
65	Autres charges de gestion courante	7 378 865,57 €	7 379 947,29 €	1 081,72 €	0,01%	16,99%
66	Charges financières	61 318,38 €	901,48 €	-60 416,90 €	-98,53%	0,00%
67	Charges exceptionnelles	11 869,36 €	153 962,86 €	142 093,50 €	1197,15%	0,35%
Total		43 299 265,07 €	43 424 657,54 €	125 392,47 €	0,29%	100,00%

1.2.1. Chapitre 011 – Charges à caractère général

Comptes	Libellés	CA 2019	CA 2020	Ecart en €	Ecart en %
60	Achats et variation des stocks	191 599,01 €	305 440,38 €	113 841,37 €	59,42%
61	Services extérieurs	737 200,15 €	802 407,84 €	65 207,69 €	8,85%
62	Autres services extérieurs	2 207 345,80 €	1 974 065,89 €	-233 279,91 €	-10,57%
63	Impôts et taxes	110 297,96 €	118 592,46 €	8 294,50 €	7,52%
Total		3 246 442,92 €	3 200 506,57 €	-45 936,35 €	-1,41%

Les charges à caractère général (fournitures et charges externes) ont tendance globalement à rester stables de 2019 à 2020 (-1,41%). Cependant, leur structuration a fortement évolué en raison de plusieurs facteurs.

Les effets de la crise sanitaire :

- 60632 Participation à l'opération d'achat d'un masque pour chaque Haut-Rhinois (53 K €)
- 62875 Baisse des remboursements de Colmar Agglomération à Colmar liée à une activité réduite dans un contexte de crise sanitaire (-65 K €)

Des choix de Colmar Agglomération sur le développement de la base nautique :

- 60632 Acquisition de petit équipement à la base nautique dans le cadre de son extension (28 K €)
- 6282 Hausse des frais de gardiennage (+38 K €) dans le cadre de l'extension de l'amplitude d'ouverture de la base nautique

Des contraintes exogènes :

- 60611-60612- Hausse des dépenses énergétiques (+14 K €) liées principalement à la hausse du
- 60613 prix des tarifs réglementés

Des opérations ponctuelles :

- 617 Elaboration du 3^{ème} plan local d'habitat et poursuite des études cœur de ville :
298 K € en 2019 ; 139 K € en 2020

Des obligations contractuelles :

- 611 Rémunération de la Colmarienne des Eaux pour l'exploitation du réseau d'eaux pluviales (+119 K €)
- 615232 Maintenance et chantier d'éclairage public (+61 K €)

1.2.2. Chapitre 012 – Charges de personnel

Comptes	Libellés	CA 2019	CA 2020	Ecart en €	Ecart en %
621	Personnel extérieur au service	713 866,22 €	444 288,81 €	-269 577,41 €	-37,76%
6331	Versement de transport	8 791,00 €	9 623,00 €	832,00 €	9,46%
6332 6336 6338	Cotisations et autres impôts et taxes	34 484,05 €	39 365,20 €	4 881,15 €	14,15%
64	Charges de personnel et rémunérations	2 532 945,96 €	2 629 085,33 €	96 139,37 €	3,80%
Total		3 290 087,23 €	3 122 362,34 €	-167 724,89 €	-5,10%

Les charges de personnel enregistrent une baisse de 5,1% de 2019 à 2020, en passant de 3,3 M € en 2019 à 3,1 M € en 2020.

Pourtant, la masse salariale a subi comme chaque année l'effet de contraintes exogènes et endogènes en 2020 : l'impact de la réforme « Parcours professionnels, carrières et rémunérations » dite PPCR (qui a entraîné la revalorisation de grilles indiciaires), le coût des avancements de grade, d'échelons et des promotions internes ou encore l'évolution du SMIC. Par ailleurs, il convient de souligner la création de 2 postes renforçant les équipes de Colmar Agglomération en 2020, notamment celui de facilitateur de l'économie. Ces 2 effets combinés (contraintes et recrutements), la masse salariale aurait dû augmenter de 150 K €.

Cependant, l'évolution à la baisse des charges de personnel est le fruit de 2 facteurs :

- Globalement, une politique organisationnelle efficace qui permet de dégager des marges de manœuvre afin de compenser le dynamisme naturel qu'aurait la masse salariale sans intervention : ne pas remplacer systématiquement, mais de manière ciblée en fonction des politiques définies ; savoir se réorganiser ; analyser les situations au cas par cas ; entreprendre une politique RH tournée vers la compétence et la qualification.
- L'impact de la crise sanitaire qui a rendu complexe la procédure de recrutement en raison des restrictions.

1.2.3. Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante

Comptes	Intitulés	CA 2019	CA 2020	Ecart en €	Ecart en %
651	Redevances pour concessions, brevets, licences, procédés, log	180,00 €	0,00 €	-180,00 €	-100,00%
653	Indemnités, frais de mission et de formation des maires, adjo	548 900,62 €	513 636,11 €	-35 264,51 €	-6,42%
654	Pertes sur créances irrécouvrables	73 661,51 €	9 123,21 €	-64 538,30 €	-87,61%
655	Contingents et participations obligatoires	4 797 953,93 €	4 885 853,79 €	87 899,86 €	1,83%
657	Subventions de fonctionnement versées	1 958 168,55 €	1 971 332,20 €	13 163,65 €	0,67%
658	Charges diverses de la gestion courante	0,96 €	1,98 €	1,02 €	106,25%
Total		7 378 865,57 €	7 379 947,29 €	1 081,72 €	0,01%

Les charges de gestion courante restent également stables entre 2019 et 2020 et atteignent 7 380K€.

La contribution versée au SDIS (4 886 K € en 2020) évolue à la hausse de 1,83%, une progression contenue dans le cadre de loi du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité qui impose aux SDIS de plafonner la hausse des contributions des communes à l'indice des prix à la consommation.

Les subventions versées restent stables (1 971 K €) et soulignent le soutien de Colmar Agglomération au monde associatif et à ses partenaires, malgré la crise sanitaire. Les principales subventions, cotisations et contributions aux associations sont les suivantes :

- Office de tourisme de Colmar et sa région pour 1 028 K € ;
- Mission locale des jeunes pour 184 K € ;
- Société Protectrice des Animaux pour 93 K € ;
- Observatoire de la Nature pour 90 K € ;
- Alsace Essentielle – Pays de Colmar pour 39 K € ;
- Groupement d'action Sociale pour 30 K € ;

Sans oublier les associations partenaires de l'organisation des « Animations Eté » pour 198 K €.

Ce poste comporte également les différentes contributions liées :

- aux indemnités et charges sociales relatives aux fonctions électives pour 514 K € ;
- aux créances admises en non-valeur pour 9 K €, retour à la normale suite à une dépense exceptionnelle en 2019 liées notamment à des impayés d'années antérieures.

1.2.4. Chapitre 66 – Charges financières

Comptes	Intitulés	CA 2019	CA 2020	Ecart en €	Ecart en %
66111	Intérêts réglés à l'échéance	1 325,64 €	903,71 €	-421,93 €	-31,83%
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	-2,26 €	-2,23 €	0,03 €	-1,33%
6618	Intérêts des autres dettes	59 995,00 €	0,00 €	-59 995,00 €	-100,00%
Total		61 318,38 €	901,48 €	-60 416,90 €	-98,53%

L'encours du budget principal est constitué d'un emprunt transféré à Colmar Agglomération (transfert de la compétence Enseignement Supérieur) dont les intérêts s'élèvent à 903,71 € en 2020, puis d'un emprunt CDC à taux 0 contracté en 2016 dans le cadre de la rénovation du bâtiment administratif. Le budget principal de Colmar Agglomération est donc très peu endetté.

1.2.5. Chapitre 67 – Charges exceptionnelles

Comptes	Intitulés	CA 2019	CA 2020	Ecart en €	Ecart en %
6711	Intérêts moratoires et pénalités sur marchés	305,93 €	64,28 €	-241,65 €	-78,99%
6718	Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	136,75 €	35,62 €	-101,13 €	-73,95%
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	11 426,68 €	3 862,96 €	-7 563,72 €	-66,19%
6748	Autres subventions exceptionnelles	0,00 €	150 000,00 €	150 000,00 €	-
Total		11 869,36 €	153 962,86 €	142 093,50 €	1197,15%

Traditionnellement, les charges exceptionnelles ne s'avèrent pas très élevées sur le budget principal.

Mais en 2020, en conséquence de la crise sanitaire, Colmar Agglomération a dû assumer une subvention exceptionnelle de 150 K € à l'Office de Tourisme de Colmar.

1.2.6. Chapitre 014 – Atténuations de produits

Comptes	Intitulés	CA 2019	CA 2020	Ecart en €	Ecart en %
7391178	Autres restitutions au titre de dégrèvements sur contributions directes	11 734,61 €	7 117,00 €	-4 617,61 €	-39,35%
739211	Attributions de compensation	23 942 045,00 €	24 124 527,00 €	182 482,00 €	0,76%
739212	Dotation de solidarité communautaire	5 203 770,00 €	5 212 794,00 €	9 024,00 €	0,17%
739223	Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales	153 132,00 €	222 539,00 €	69 407,00 €	45,32%
Total		29 310 681,61 €	29 566 977,00 €	256 295,39 €	0,87%

Les atténuations de produits représentent 68% des dépenses réelles de fonctionnement en 2020 et restent stables de 2019 à 2020 (+0,87%). Elles se composent principalement de 3 éléments.

1.2.6.1. L'attribution de compensation

Le mécanisme des attributions de compensation (AC) a été créé par la loi n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République. Il a pour objet de garantir la neutralité budgétaire des transferts de ressources opérés lorsqu'un établissement public de coopération intercommunal (EPCI) opte pour le régime de la fiscalité professionnelle unique (FPU) et lors de chaque transfert de compétence entre l'EPCI et ses communes-membres.

À travers l'attribution de compensation, l'EPCI a vocation à reverser à la commune le montant des produits de fiscalité professionnelle perçus par cette dernière, l'année précédant celle de la première application du régime de la FPU, en tenant compte du montant des transferts de charges opérés entre l'EPCI et la commune, calculé par la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT). Ce montant d'AC peut toutefois être fixé librement sur la base d'un accord entre l'EPCI et ses communes membres.

Entre 2019 et 2020, l'attribution de compensation a augmenté de 182 K € pour atteindre 24,1 M € sous l'effet de 2 facteurs :

- D'une part, la mise en place du reversement de la compensation part salaires entrant dans les recettes liées à la fiscalité professionnelle et normalement perçues par Colmar Agglomération au profit des communes de l'ex-communauté de communes du Ried Brun (+186 K €) ;
- D'autre part, l'impact du transfert des zones d'activités économiques de Bischwihr et de Muntzenheim et des charges liées à ce transfert (-4 K €).

1.2.6.2. La dotation de solidarité communautaire

La dotation de solidarité communautaire (DSC) est un outil de solidarité à la disposition des intercommunalités relevant, plus particulièrement, du régime de la fiscalité professionnelle unique (FPU), au profit de leurs communes membres. Elle doit être déterminée par référence à un certain

pourcentage du produit de sa fiscalité professionnelle (42,5% de la progression annuelle des produits pour Colmar Agglomération) selon les critères de répartition définis (population, potentiel fiscal par habitant, potentiel financier par habitant, revenu moyen par habitant, progression géographique des bases...).

Dans un contexte de crise économique et sanitaire, qui offrait peu de visibilité financière tant à Colmar Agglomération qu'aux communes-membres, et où les critères de répartition doivent être redéfinis pour se conformer aux évolutions introduites par la loi de finances pour 2020, la dotation de solidarité communautaire a été maintenue à son niveau de 2019.

Elle atteint cependant 5,2 M € en 2020, illustrant le fort soutien de Colmar Agglomération à ses communes-membres.

1.2.6.3. Le fonds de péréquation intercommunal et communal

Pour pallier son désengagement financier par la baisse de la péréquation verticale, l'Etat a mis en place depuis 2012 un dispositif de péréquation horizontale à travers le fonds de péréquation intercommunal et communal (FPIC). Une fraction des ressources fiscales des collectivités considérées comme « riches » est donc prélevée pour être redistribuée aux collectivités considérées comme « pauvres ». Un dispositif perverti dès le départ par l'obsolescence des valeurs locatives qui fausse la donne.

Ce mécanisme au sein du bloc communal s'est mis en place progressivement à l'échelle nationale : 150M € en 2012 ; 360 M € en 2013 ; 570 M € en 2014 ; 780 M € en 2015 pour atteindre 1 Md € depuis 2016. La contribution ou l'attribution du FPIC est cyclique dans la mesure où elle dépend de l'évolution du potentiel financier des collectivités assujetties d'une année sur l'autre. Le FPIC est acquitté à l'échelle de l'ensemble intercommunal. Colmar Agglomération et les communes-membres appliquent la répartition du FPIC de droit commun.

Le FPIC dépend du potentiel financier agrégé, de la population DGF pondérée, du nombre de communes et d'intercommunalités et de la valeur du point défini en loi de finances. Les contributions peuvent donc varier fortement d'une année sur l'autre. C'est ainsi que la part revenant à Colmar Agglomération s'élève à 223 K € en 2020, en hausse de 45,32% par rapport à 2019.

1.3. Le maintien des recettes d'investissement

Intitulés	CA 2019	CA 2020	Ecart en €	Ecart en %
Recettes réelles d'investissement	1 402 437,21 €	1 928 020,20 €	525 582,99 €	37,48%
Recettes d'ordre d'investissement	5 845 520,93 €	8 826 925,78 €	2 981 404,85 €	51,00%
Excédents de fonctionnement capitalisés	6 232 902,52 €	2 596 539,82 €	-3 636 362,70 €	-58,34%
	13 480 860,66 €	13 351 485,80 €	-129 374,86 €	-0,96%

Afin de financer ses investissements sur 2020, Colmar Agglomération a pu compter sur des ressources propres solides, à l'image de l'excédent de fonctionnement de 2019 capitalisé en 2020 pour 2,6 M €.

Les recettes réelles d'investissement progressent de 37,48% en 2020 pour atteindre 1,9 M €. Elles sont principalement constituées en 2020 des éléments suivants :

Chapitre 10	Des recettes de FCTVA (462 K €).
Chapitre 13	Remboursements des communes-membres dans le cadre de la constitution et de la mise à jour des référentiels topographiques (71 K €) ; Subvention pour l'étude de préféabilité du barreau routier Sud de Colmar (26K€) ; Subvention de l'Etat pour la création de la pépinière d'entreprises (60 K €).
Chapitre 21	Des opérations liées à la vente des terrains, notamment les anciens abattoirs (936 K €).
Chapitre 27	Remboursement des avances effectuées dans le cadre du fonds départemental d'aide à l'industrialisation via ALSABAIL (135 K €).
001	Reprise du solde positif d'exécution 2019 (223 K €).

Si l'on y ajoute les recettes d'ordre (dotations aux amortissements notamment), les recettes d'investissement restent stables en 2020.

1.4. Le bon niveau des dépenses d'équipement

Comptes	Intitulés	CA 2019	CA 2020	Ecart en €	Ecart en %
20	Immobilisations incorporelles	357 182,16 €	740 889,23 €	383 707,07 €	107,43%
21	Immobilisations corporelles	3 183 824,91 €	3 502 411,10 €	318 586,19 €	10,01%
Total		3 541 007,07 €	4 243 300,33 €	702 293,26 €	19,83%

En ayant dégagé des marges de manœuvre satisfaisantes pour investir, l'exercice 2020 a vu, malgré la crise sanitaire, se poursuivre des projets structurants pour Colmar Agglomération à hauteur de 4,2 M €.

Comptes	Intitulés	CA 2019	CA 2020	Ecart en €	Ecart en %
204	Subventions d'équipement	6 209 361,04 €	1 672 674,14 €	-4 536 686,90 €	-73,06%
Total		6 209 361,04 €	1 672 674,14 €	-4 536 686,90 €	-73,06%

2019 avait constitué un exercice exceptionnel par l'ampleur du soutien apporté aux communes-membres pour le financement de leurs projets avec la fin du fonds de concours 2017-2019 et l'instauration d'un nouveau fonds de concours 2019-2020. En 2020, il s'est agi principalement de solder le fonds exceptionnel 2019-2020.

SOUTIEN AUX COMMUNES-MEMBRES	REALISE 2020
Fonds de concours	965 K €

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	REALISE 2020
Travaux d'aménagement des zones d'activités, notamment pour la rue Emile Schwoerer à Colmar	760 K €
Création d'une pépinière d'entreprises Etudes de maîtrise d'œuvre et début des travaux	146 K €
Création de zones d'activités : Etudes de faisabilité	39 K €
Subventions pour l'aménagement de locaux, la reprise de locaux vacants ou la création d'une plateforme numérique pour l'association des Vitrines de Colmar	53 K €
Subvention d'investissement au titre de la construction d'un hangar d'aviation pour l'aérodrome de Colmar-Houssen	56 K €
Subvention d'investissement pour le Syndicat Mixte du Port Rhénan	137 K €
Subvention d'investissement pour la restructuration du bâtiment du Biopôle	250 K €
Travaux d'aménagement dans les locaux économiques	71 K €
Opérations liées à la vente des terrains des anciens abattoirs	850 K €

AMENAGEMENT	REALISE 2020
Rénovation et extension des réseaux d'eaux pluviales	1 071 K €
Réalisation d'un barreau routier au Sud de Colmar : Etudes de pré-faisabilité et de faisabilité	227 K €
Réalisation d'une aire d'accueil de grand passage Etudes de faisabilité	64 K €

BASE NAUTIQUE	REALISE 2020
Travaux d'aménagements complémentaires et achat d'équipements pour la base nautique	484 K €

INFORMATIQUE/SIG	REALISE 2020
Participation à la constitution de référentiels topographiques d'Andolsheim, de Colmar et de Sundhoffen	271 K €
Equipements informatiques et divers progiciels	108 K €
Participation à l'utilisation de l'infrastructure informatique de Colmar	114 K €

ENVIRONNEMENT	REALISE 2020
Subventions pour la réalisation de travaux d'isolation et d'économies d'énergie	64 K €
Travaux pour la création de pistes cyclables	42 K €

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	REALISE 2020
Subventions d'investissement à l'Université de Haute Alsace pour la FMA et l'IUT	34 K €

II. LES BUDGETS ANNEXES

2.1. Le budget annexe de l'eau

2.1.1. Evolution de la section d'exploitation

Chap.	Libellés	CA 2019	CA 2020	Ecart en €	Ecart en %	Poids
70	Produits des services, du domaine & ventes diverses	11 193 621,57 €	11 314 945,49 €	121 323,92 €	1,08%	99,69%
74	Dotations, subventions et participations	19 278,90 €	19 153,05 €	-125,85 €	-0,65%	0,17%
75	Autres produits de gestion courante	1 781,87 €	10 843,57 €	9 061,70 €	508,55%	0,10%
77	Produits exceptionnels	1 440,63 €	2 357,66 €	917,03 €	63,65%	0,02%
013	Atténuations de charges	3 995,00 €	3 115,00 €	-880,00 €	-22,03%	0,03%
Total		11 220 117,97 €	11 350 414,77 €	130 296,80 €	1,16%	100,00%

Les recettes d'exploitation sont principalement constituées des produits des services (99,7%) :

- Les recettes liées à la vente d'eau aux abonnés progressent de 81 K € en 2020 ;
- Les produits de remboursements de travaux et de branchements effectués augmentent de 43K €.

D'où une hausse modeste des recettes d'exploitation en 2020 (+1,16%).

Chap.	Libellés	CA 2019	CA 2020	Ecart en €	Ecart en %	Poids
011	Charges à caractère général	4 065 803,00 €	4 205 585,23 €	139 782,23 €	3,44%	54,99%
012	Charges de personnel et frais assimilés	208 352,89 €	161 593,74 €	-46 759,15 €	-22,44%	2,11%
014	Atténuations de produits	3 411 723,00 €	3 112 652,00 €	-299 071,00 €	-8,77%	40,70%
65	Autres charges de gestion courante	54 797,15 €	13 486,44 €	-41 310,71 €	-75,39%	0,18%
66	Charges financières	27 594,22 €	22 916,57 €	-4 677,65 €	-16,95%	0,30%
67	Charges exceptionnelles	0,00 €	132 223,76 €	132 223,76 €		1,73%
Total		7 768 270,26 €	7 648 457,74 €	-119 812,52 €	-1,54%	100,00%

Globalement, les dépenses réelles d'exploitation évoluent légèrement à la baisse (-1,54%) pour atteindre près de 7,7 M € en 2020.

Facteurs d'évolution à la hausse :

- Sur les charges à caractère général, le budget annexe est évidemment fortement impacté par la rémunération forfaitaire du titulaire du marché d'exploitation du service qui évolue en fonction de la formule de révision annuelle (+147 K €).
- Sur les dépenses exceptionnelles, des opérations de régularisation sur années antérieures liées à la facturation des produits de la consommation d'eau (+132 K €).

Facteurs d'évolution à la baisse :

- Sur les charges de personnel, le budget annexe suit les mêmes évolutions que le budget principal. Les dépenses de personnel optimisées dans le cadre d'une politique organisationnelle efficace ont connu également une difficulté conjoncturelle en 2020 liée aux problèmes de recrutements dans le cadre des confinements subis (-47 K €).

- Les reversements des redevances relatives à la pollution domestique et à la modernisation des réseaux de collecte à l'Agence de l'Eau (atténuations de produits) diminuent de 8,77%.
- Les charges financières diminuent dans le cadre du désendettement (-16,95%).

2.1.2. En section d'investissement

Intitulés	CA 2019	CA 2020	Ecart en €	Ecart en %
Recettes réelles d'investissement	44 240,00 €	40 586,80 €	-3 653,20 €	-8,26%
Recettes d'ordre d'investissement	1 838 652,72 €	1 858 793,71 €	20 140,99 €	1,10%
Excédents de fonctionnement capitalisés	1 898 887,64 €	2 122 986,87 €	224 099,23 €	11,80%
	3 781 780,36 €	4 022 367,38 €	240 587,02 €	6,36%

Le budget annexe de l'eau voit ses recettes d'investissement augmenter de 6,36% pour atteindre plus de 4 M € en 2020. Outre les subventions d'investissement versées par l'Agence de l'Eau pour financer les travaux de rénovation et d'extension sur les réseaux, le budget annexe a pu compter sur un excédent d'investissement en hausse de 11,8%.

Intitulés	CA 2019	CA 2020	Ecart en €	Ecart en %
Dépenses d'équipement	2 693 473,51 €	2 804 009,57 €	110 536,06 €	4,10%
Dépenses financières	150 155,27 €	147 316,91 €	-2 838,36 €	-1,89%
Total	2 843 628,78 €	2 951 326,48 €	107 697,70 €	3,79%

En 2020, les dépenses d'investissement augmentent de 4,10% (+111 K €). Elles concernent majoritairement des travaux de renforcement ou de renouvellement des réseaux et des ouvrages. Le programme 2020 portait sur :

- Colmar - avenue Clémenceau, rue Charles Grad, rue de Guémar, rue de la Cigogne, rue du Chasseur, rue de la Schlucht, rue des Jacinthes, rue des Jardins, rue des Vosges, rue du Hohlandsbourg, rue du Peuplier, rue Edouard Richard, chemin de la Speck ;
- Houssen - rue de la Croix, Kreuzweg, Schlittweg ;
- Ingersheim - route de Turckheim, rue Gillet ;
- Turckheim - route de Colmar, route Romaine ;
- Wettolsheim - rue de Feldkirch
- Wintzenheim - rue Aloyse Meyer, rue Joffre, rue Jeanne D'Arc.

Sur ce programme, plus de 1 M € de travaux ont été réalisés en 2020, tandis que 760 K € ont porté sur la poursuite des programmes 2017 à 2019. Il convient également de tenir compte de 978 K € de dépenses d'investissement récurrentes liés au renouvellement fonctionnel et aux travaux en régie.

2.2. Le budget annexe d'assainissement

2.2.1. Evolution de la section d'exploitation

Chap.	Libellés	CA 2019	CA 2020	Ecart en €	Ecart en %	Poids
70	Produits des services, du domaine & ventes diverses	8 074 885,90 €	8 070 803,24 €	-4 082,66 €	-0,05%	86,56%
74	Dotations, subventions et participations	1 262 724,00 €	1 234 935,00 €	-27 789,00 €	-2,20%	13,24%
75	Autres produits de gestion courante	9 265,98 €	8 197,97 €	-1 068,01 €	-11,53%	0,09%
77	Produits exceptionnels	16 571,09 €	10 434,46 €	-6 136,63 €	-37,03%	0,11%
Total		9 363 446,97 €	9 324 370,67 €	-39 076,30 €	-0,42%	100,00%

Les recettes d'exploitation sont principalement constituées des produits des services (86,56%) :

- Les redevances d'assainissement collectif progressent de 1,54% en 2020, suivant ainsi logiquement les recettes de ventes d'eau ;
- Les redevances liées aux travaux effectués augmentent également de 8,9% en 2020, même tendance que les remboursements de travaux sur le budget annexe de l'eau.

Mais les recettes d'exploitation subissent une baisse importante des participations forfaitaires à l'assainissement collectif (-28,1%), fortement dépendantes de la production de nouveaux logements.

Les subventions diminuent également de 28 K € sous l'effet principal du réajustement de la contribution eaux pluviales fixée à 20% des charges de fonctionnement du réseau d'assainissement conformément à la circulaire du 12 décembre 1978.

D'où une stagnation des recettes d'exploitation en 2020 (-0,42%).

Chap.	Libellés	CA 2019	CA 2020	Ecart en €	Ecart en %	Poids
011	Charges à caractère général	5 848 730,54 €	5 835 279,71 €	-13 450,83 €	-0,23%	96,34%
012	Charges de personnel et frais assimilés	93 001,69 €	69 427,98 €	-23 573,71 €	-25,35%	1,15%
65	Autres charges de gestion courante	32 780,55 €	8 075,20 €	-24 705,35 €	-75,37%	0,13%
66	Charges financières	72 679,56 €	66 259,19 €	-6 420,37 €	-8,83%	1,09%
67	Charges exceptionnelles	12 483,85 €	78 220,50 €	65 736,65 €	526,57%	1,29%
Total		6 059 676,19 €	6 057 262,58 €	-2 413,61 €	-0,04%	100,00%

Globalement, les dépenses réelles d'exploitation stagnent également (-0,04%) pour atteindre 6 M € en 2020.

Sur les charges à caractère général, le budget annexe est évidemment fortement impacté par la rémunération du titulaire du marché d'exploitation du service qui évolue en fonction de la formule de révision annuelle (+124 K €). Mais cette hausse est compensée par l'évolution à la baisse des prestations et remboursements aux stations d'épuration et des concours versés aux syndicats intercommunaux (-140 K €).

Tout comme le budget annexe de l'eau, l'assainissement suit les mêmes évolutions en dépenses de personnel (-24 K €).

Enfin, les charges financières diminuent dans le cadre du désendettement (-8,8%).

2.2.2. En section d'investissement

Intitulés	CA 2019	CA 2020	Ecart en €	Ecart en %
Recettes réelles d'investissement	1 511 228,69 €	2 819 006,70 €	1 307 778,01 €	86,54%
Recettes d'ordre d'investissement	1 473 312,94 €	1 494 217,74 €	20 904,80 €	1,42%
Excédents de fonctionnement capitalisés	2 406 509,31 €	1 454 133,68 €	-952 375,63 €	-39,57%
	5 391 050,94 €	5 767 358,12 €	376 307,18 €	6,98%

Le budget annexe de l'assainissement voit ses recettes d'investissement augmenter de près de 7% pour atteindre plus de 5,8 M € en 2020. Le budget annexe a pu notamment compter sur un excédent d'investissement en hausse de 86,5%.

Intitulés	CA 2019	CA 2020	Ecart en €	Ecart en %
Dépenses d'équipement	2 136 829,66 €	3 148 965,28 €	1 012 135,62 €	47,37%
Dépenses financières	239 997,58 €	238 916,22 €	-1 081,36 €	-0,45%
Total	2 376 827,24 €	3 387 881,50 €	1 011 054,26 €	42,54%

En 2020, les dépenses d'investissement augmentent de 47,4% (+1M€). Elles concernent majoritairement des travaux de renforcement ou de renouvellement des réseaux et des ouvrages. Le programme 2020 portait sur :

- Colmar - rue du Ladhof, avenue Clémenceau, rue Basque, rue des Tripiers, rue de Guémar, rue de la Cigogne, rue du Chasseur, rue de la Schlucht, rue des Jardins, rue des Vosges, rue du Peuplier, rue Victor Hugo, chemin de la Speck ;
- Ingersheim - rue Gillet ;
- Jebsheim - rue de Riedwihr ;
- Turckheim - route Romaine ;
- Wintzenheim - rue Aloyse Meyer, rue Joffre, rue Jeanne d'Arc ;
- Les études menées dans le cadre de l'opération de mise aux normes des réseaux d'assainissement et d'eaux pluviales de Horbourg-Wihr.

Pour un total réalisé de 1,3 M €.

Il convient également de tenir compte des travaux de renforcement ou de renouvellement des réseaux et ouvrages issus des programmes de travaux de 2017-2019 pour un total réalisé de 800 K € ainsi que des travaux de renouvellement fonctionnel et de branchements pour 1 M €.

2.3. Le budget annexe de gestion des déchets

2.3.1. Evolution de la section d'exploitation

Chap.	Libellés	CA 2019	CA 2020	Ecart en €	Ecart en %	Poids
70	Produits des services, du domaine & ventes diverses	10 616 956,26 €	10 435 730,27 €	-181 225,99 €	-1,71%	86,88%
74	Dotations, subventions et participations	1 243 147,94 €	1 516 149,31 €	273 001,37 €	21,96%	12,62%
75	Autres produits de gestion courante	3 766,33 €	1 781,07 €	-1 985,26 €	-52,71%	0,01%
77	Produits exceptionnels	17 709,14 €	1 326,00 €	-16 383,14 €	-92,51%	0,01%
013	Atténuations de charges	64 549,56 €	56 270,00 €	-8 279,56 €	-12,83%	0,47%
Total		11 946 129,23 €	12 011 256,65 €	65 127,42 €	0,55%	100,00%

La principale recette du budget annexe réside en la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM), elle atteint 10 M € en 2020. La TEOM porte sur toutes les propriétés redevables de la taxe foncière sur les propriétés bâties. Les recettes augmentent sous l'effet de l'évolution physique des bases et de la revalorisation législative annuelle (+0,90%) puisque le taux d'imposition reste stable.

		2019	2020	Evolution
TEOM	Bases	135 062 360,00	137 470 263,00	1,78%
	Taux	7,30%	7,30%	0,00%
	Produits	9 867 597,00	10 037 309,00	1,72%

Les autres recettes sont constituées des produits de revalorisation des déchets, ils chutent de 295 K € après l'excellente année 2019. Ce sont surtout les recettes liées à la valorisation du papier, des cartons, ou de la ferraille qui ont été impactées par le confinement. C'est pourquoi, les produits des services diminuent de 181 K €.

En revanche, les subventions augmentent de 273 K €, principalement sous l'effet des versements d'Eco-Emballage versés en décalage d'un an.

Globalement, les recettes d'exploitation restent stables (+0,55%) et atteignent 12 M € en 2020.

Chap.	Libellés	CA 2019	CA 2020	Ecart en €	Ecart en %	Poids
011	Charges à caractère général	7 388 690,29 €	7 396 867,55 €	8 177,26 €	0,11%	72,92%
012	Charges de personnel et frais assimilés	2 775 945,73 €	2 645 195,92 €	-130 749,81 €	-4,71%	26,08%
65	Autres charges de gestion courante	506,57 €	506,40 €	-0,17 €	-0,03%	0,00%
67	Charges exceptionnelles	172 480,44 €	101 519,95 €	-70 960,49 €	-41,14%	1,00%
Total		10 337 623,03 €	10 144 089,82 €	-193 533,21 €	-1,87%	100,00%

Les dépenses d'exploitation ont eu tendance à diminuer (-1,87%) pour atteindre 10,1 M € en 2020.

Les charges à caractère général sont restées stables. Les baisses de dépenses en matière de fournitures et de carburant ont permis de financer des dépenses d'entretien sur le matériel et des études sur l'extension des consignes de tri.

Les charges de personnel ont suivi les mêmes tendances que le budget principal (-131 K €).

2.3.2. En section d'investissement

Intitulés	CA 2019	CA 2020	Ecart en €	Ecart en %
Recettes réelles d'investissement	796 349,67 €	1 282 775,37 €	486 425,70 €	61,08%
Recettes d'ordre d'investissement	1 373 084,14 €	1 557 057,85 €	183 973,71 €	13,40%
Excédents de fonctionnement capitalisés	1 689 651,98 €	287 036,16 €	-1 402 615,82 €	-83,01%
	3 859 085,79 €	3 126 869,38 €	-732 216,41 €	-18,97%

Le budget annexe de gestion des déchets voit ses recettes d'investissement diminuer de 19% pour atteindre plus de 3,1 M € en 2020. L'opération de réalisation de la déchetterie Europe touchant à sa fin en 2020, les besoins de financement ont été moindres en 2020 d'où une baisse des excédents de fonctionnement capitalisés et des excédents antérieurs (-1,6 M €), mais une hausse des recettes de FCTVA (+355 K €) et des subventions encaissées (+400 K €) dans le cadre de l'opération.

Comptes	Intitulés	CA 2019	CA 2020	Ecart en €	Ecart en %
20	Immobilisations incorporelles	75 626,50 €	56 781,62 €	-18 844,88 €	-24,92%
21	Immobilisations corporelles	3 444 379,32 €	1 518 333,60 €	-1 926 045,72 €	-55,92%
Total		3 520 005,82 €	1 575 115,22 €	-1 944 890,60 €	-55,25%

En 2020, conjointement à l'évolution des recettes d'investissement, les dépenses d'investissement diminuent de 55% pour atteindre 1,6 M €. Elles concernent majoritairement :

- La fin de l'opération de la déchetterie Europe (232 K €) ;
- L'acquisition d'une benne à ordures ménagères et de véhicules utilitaires (698 K €) ;
- L'acquisition et l'installation de conteneurs enterrés et de bornes de collecte de biodéchets (542 K €).

2.4. Le budget annexe de transports urbains, fortement impacté par la pandémie

2.4.1. Evolution de la section d'exploitation

Chap.	Libellés	CA 2019	CA 2020	Ecart en €	Ecart en %	Poids
70	Produits des services, du domaine & ventes diverses	128 494,96 €	2 045 224,56 €	1 916 729,60 €	1491,68%	21,17%
73	Impôts et taxes	7 605 563,57 €	6 812 596,83 €	-792 966,74 €	-10,43%	70,52%
74	Dotations, subventions et participations	368 214,74 €	331 751,85 €	-36 462,89 €	-9,90%	3,43%
75	Autres produits de gestion courante	270 055,28 €	224 306,14 €	-45 749,14 €	-16,94%	2,32%
77	Produits exceptionnels	6 370,54 €	244 427,47 €	238 056,93 €	3736,84%	2,53%
013	Atténuations de charges	2 495,00 €	2 615,00 €	120,00 €	4,81%	0,03%
	Total	8 381 194,09 €	9 660 921,85 €	1 279 727,76 €	15,27%	100,00%

La hausse substantielle des recettes d'exploitation, et particulièrement des produits de services (+1,9M€), est due au transfert des recettes de billetterie, maintenant intégralement reversées à Colmar Agglomération par le concessionnaire, dans le cadre du nouveau contrat de concession de service public des services de transports urbains entré en vigueur au 1er janvier 2020. Ces recettes

étaient estimées à 2 286 K €. Force est donc de constater l'impact de la crise sanitaire et des confinements qui ont imposé des restrictions de déplacements en 2020 puisque les recettes de billetterie n'ont augmenté que de 1 917 K € (prenant en compte les produits constatés d'avance en 2019 pour 2020 de 500 K €).

Les recettes fiscales de versement mobilité ont diminué de 10,4% en 2020, soit une perte de recettes de près de 800 K €, un autre effet de la crise sanitaire dans la mesure où le versement transport est fortement lié à l'activité économique.

In fine, c'est en fait une perte de recettes que l'on peut estimer à 1,2 M €.

Chap.	Libellés	CA 2019	CA 2020	Ecart en €	Ecart en %	Poids
011	Charges à caractère général	7 013 327,17 €	8 393 627,65 €	1 380 300,48 €	19,68%	98,05%
012	Charges de personnel et frais assimilés	134 718,51 €	146 817,87 €	12 099,36 €	8,98%	1,72%
014	Atténuations de produits	32 762,28 €	4 281,81 €	-28 480,47 €	-86,93%	0,05%
65	Autres charges de gestion courante	2,28 €	1,75 €	-0,53 €	-23,25%	0,00%
67	Charges exceptionnelles	6 964,87 €	15 533,83 €	8 568,96 €	123,03%	0,18%
Total		7 187 775,11 €	8 560 262,91 €	1 372 487,80 €	19,09%	100,00%

Parallèlement, les dépenses d'exploitation via le forfait de charges au profit du concessionnaire augmentent également du fait du transfert des recettes de billetterie. Mais le forfait de charges 2020 a dû être révisé dans le cadre de l'avenant 1 pour tenir compte de la crise sanitaire (-200 K €).

Cependant, compte tenu de la chute des produits de versement mobilité, les dépenses d'exploitation en 2020 (+19,09%) augmentent plus vite que les recettes d'exploitation (+15,27%). En raison de la crise sanitaire, le budget annexe des transports urbains subit l'effet de ciseau réduisant ses marges de manœuvre.

2.4.2. En section d'investissement

Intitulés	CA 2019	CA 2020	Ecart en €	Ecart en %
Recettes réelles d'investissement	1 003 959,37 €	1 557 076,33 €	553 116,96 €	55,09%
Recettes d'ordre d'investissement	991 861,80 €	1 033 047,00 €	41 185,20 €	4,15%
Excédents de fonctionnement capitalisés	882 566,87 €	0,00 €	-882 566,87 €	-100,00%
	2 878 388,04 €	2 590 123,33 €	-288 264,71 €	-10,01%

En 2020, l'excédent antérieur reporté de 1 557 K € et les recettes d'ordre liées aux amortissements ont permis à ce que Colmar Agglomération maintienne son effort dans les équipements du service de transports urbains avec des dépenses d'investissement de 1,3 M €, en hausse de 16,58%.

Intitulés	CA 2019	CA 2020	Ecart en €	Ecart en %
Dépenses d'équipement	1 116 498,59 €	1 301 580,92 €	185 082,33 €	16,58%
Total	1 116 498,59 €	1 301 580,92 €	185 082,33 €	16,58%

2.5. Les budgets annexes des zones d'activités

2.5.1. ZA des Erlen

Chap.	Libellés	CA 2019	CA 2020	Ecart en €	Ecart en %	Poids
70	Produits des services, du domaine & ventes diverses	93 160,00 €	356 538,00 €	263 378,00 €	282,72%	100,00%
Total		93 160,00 €	356 538,00 €	263 378,00 €	282,72%	100,00%

Outre les opérations purement comptables, le budget annexe de la ZA Erlen n'est concerné que par la vente de terrains d'un montant de 357 K € en 2020 correspondant à la vente des lots 13 et 14 de la section 3.

La valeur du stock de terrains au 31/12/2020 est de 364 K €.

2.5.2. Les autres zones d'activités économiques

Chap.	Libellés	CA 2019	CA 2020	Ecart en €	Ecart en %	Poids
70	Produits des services, du domaine & ventes diverses	141 900,00 €	281 115,00 €	139 215,00 €	98,11%	100,00%
74	Dotations, subventions et participations	34 291,00 €	0,00 €	-34 291,00 €	-100,00%	0,00%
Total		176 191,00 €	281 115,00 €	104 924,00 €	59,55%	100,00%

Tout comme le budget annexe précédent, ce budget annexe est principalement concerné en recettes par la vente de terrains qui atteignent 281 K € en 2020 :

- 138 K € pour la parcelle 10 du secteur BC de la ZAE de Sainte-Croix-en-Plaine acquise 85 K € la même année à la commune ;
- 143 K € pour la parcelle n°953/127 de la section 20 de la ZAE d'Horbourg-Wihr.

Colmar Agglomération a également entrepris des études pour créer une nouvelle ZAE sur la friche de l'ancienne papeterie à Turckheim pour 94 K €.

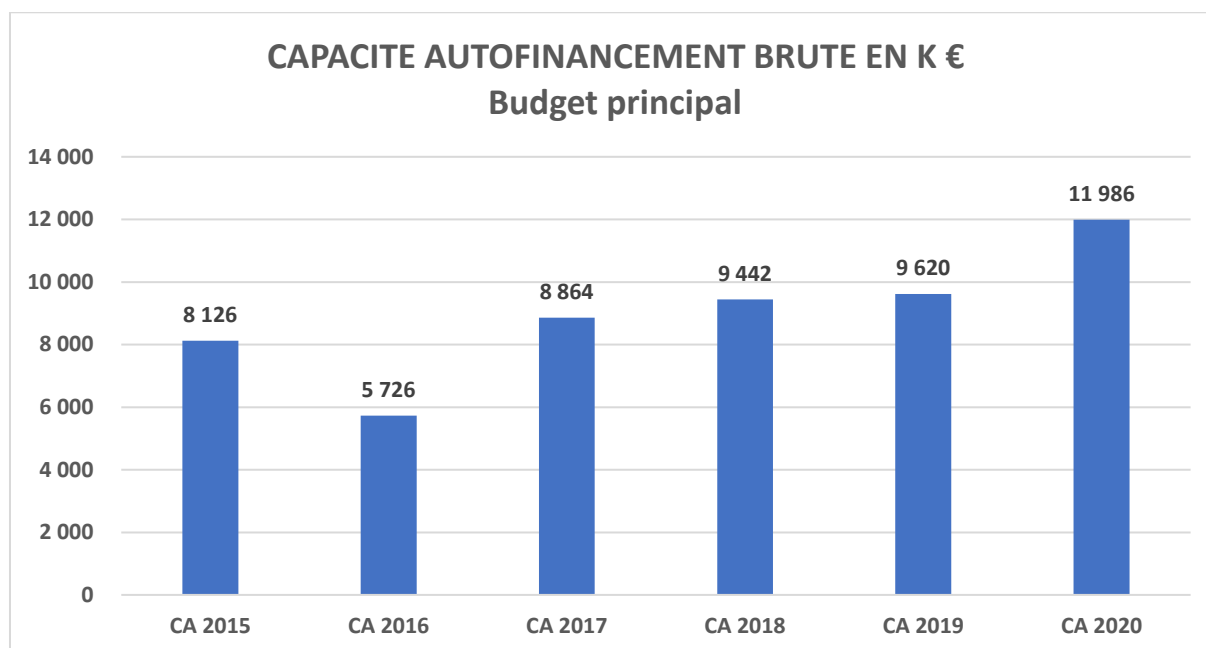
La valeur du stock de terrains au 31/12/2020 est de 493 K €.

Chap.	Libellés	CA 2019	CA 2020	Ecart en €	Ecart en %	Poids
011	Charges à caractère général	23 073,28 €	178 943,63 €	155 870,35 €	675,54%	100,00%
Total		23 074,10 €	178 943,63 €	155 869,53 €	675,52%	100,00%

III. UN BON NIVEAU DE LA CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT CONSOLIDÉE EN 2020

Colmar Agglomération parvient à dégager en 2020 sur son budget principal une CAF brute à 11,9 M €.

Capacité d'autofinancement (CAF) brute = Recettes réelles de fonctionnement hors produits exceptionnels (mais avec cessions) – Dépenses réelles de fonctionnement hors charges exceptionnelles. L'épargne brute constitue ce que la collectivité parvient à dégager de son fonctionnement au remboursement du capital de la dette et à l'investissement.



En raison, d'une part, du décalage entre l'activité économique réelle et l'assujettissement à l'impôt, et d'autre part, de la cession de terrain des anciens abattoirs, les recettes de fonctionnement restent dynamiques en 2020. Parallèlement, la crise sanitaire a eu un impact immédiat sur les dépenses qui certes ont été bouleversées dans leur structuration, mais sont restées stables. Par conséquent, la capacité d'autofinancement brute a progressé en 2020 (+24,6%).

C'est en 2021 que Colmar Agglomération subira surtout l'impact de la crise sanitaire et économique par la faible progression des bases fiscales côté recettes et l'organisation du centre de vaccination côté dépenses pour lesquelles 500 K € ont été inscrites au budget 2021.

L'épargne brute ou capacité d'autofinancement brute consolidée (tous budgets) s'élève à 22,5 M € en 2020, soit une hausse de plus de 2 M € par rapport à 2019. Un bon niveau de la CAF brute est notamment essentiel pour le budget annexe de l'eau et le budget annexe de l'assainissement, il s'agit pour ces 2 budgets du seul levier pour financer leurs programmes d'investissement en dehors de l'endettement.

CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT BRUTE AU 31/12/2020

Budget principal	11 986 K €
Eau	3 831 K €
Assainissement	3 343 K €
Gestion des déchets	2 017 K €
Transports urbains	872 K €
ZAE	459 K €
TOTAL	22 508 K €

IV. UNE INTERCOMMUNALITE FAIBLEMENT ENDETTEE

Forte d'un autofinancement et de ressources propres solides, Colmar Agglomération n'a pas eu besoin de recourir à l'emprunt en 2020. Elle s'est donc désendettée 562 K €.

Au 31/12/2020 :

Dette	4 112 K €
Capital remboursé en 2020	562 K €
Intérêts réglés en 2020	91 K €
Capacité de désendettement (seuil d'alerte > 12 ans)	2 mois
Part de dette classée 1A charte Gissler	90,64%
Taux moyen	1,97 %
Durée de vie moyenne	5 ans et 11 mois

V. RESULTAT GLOBAL DE CLÔTURE

LIBELLES	REALISE		RESTES A REALISER	RESULTAT NET (RAR financés)
	SECTION FONCTIONNEMENT	SECTION INVESTISSEMENT	SECTION INVESTISSEMENT	
BUDGET PRINCIPAL				
Recettes (R)	55 410 687,77 €	13 128 326,06 €	1 194 615,00 €	
Dépenses (D)	53 186 108,32 €	6 176 913,67 €	3 173 194,23 €	
Résultat 2020 ((R)-(D))	2 224 579,45 €	6 951 412,39 €	-1 978 579,23 €	
Report résultat antérieur 2019	5 800 872,33 €	223 159,74 €		
RESULTAT DE CLOTURE	8 025 451,78 €	7 174 572,13 €	-1 978 579,23 €	13 221 444,68 €
BUDGET ANNEXE EAU				
Recettes (R)	11 550 848,77 €	4 022 367,38 €	13 000,00 €	
Dépenses (D)	9 507 251,45 €	3 151 760,48 €	415 834,49 €	
Résultat 2020 ((R)-(D))	2 043 597,32 €	870 606,90 €	-402 834,49 €	
Report résultat antérieur 2019	143 971,70 €	-704 097,06 €		
RESULTAT DE CLOTURE	2 187 569,02 €	166 509,84 €	-402 834,49 €	1 951 244,37 €
BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT				
Recettes (R)	9 518 801,67 €	2 948 351,42 €	1 000 000,00 €	
Dépenses (D)	7 551 480,32 €	3 582 312,50 €	744 793,51 €	
Résultat 2020 ((R)-(D))	1 967 321,35 €	-633 961,08 €	255 206,49 €	
Report résultat antérieur 2019	1 794 064,85 €	2 819 006,70 €		
RESULTAT DE CLOTURE	3 761 386,20 €	2 185 045,62 €	255 206,49 €	6 201 638,31 €
BUDGET ANNEXE GESTION DES DECHETS				
Recettes (R)	12 041 256,65 €	2 817 789,41 €	223 200,00 €	
Dépenses (D)	11 701 147,67 €	1 605 115,22 €	737 907,15 €	
Résultat 2020 ((R)-(D))	340 108,98 €	1 212 674,19 €	-514 707,15 €	
Report résultat antérieur 2019	7 200 600,48 €	309 079,97 €		
RESULTAT DE CLOTURE	7 540 709,46 €	1 521 754,16 €	-514 707,15 €	8 547 756,47 €
BUDGET ANNEXE TRANSPORTS URBAINS				
Recettes (R)	9 691 709,20 €	1 033 047,00 €		
Dépenses (D)	9 593 309,91 €	1 332 368,27 €	124 816,00 €	
Résultat 2020 ((R)-(D))	98 399,29 €	-299 321,27 €	-124 816,00 €	
Report résultat antérieur 2019	1 600 723,86 €	1 557 076,33 €		
RESULTAT DE CLOTURE	1 699 123,15 €	1 257 755,06 €	-124 816,00 €	2 832 062,21 €
BUDGET ANNEXE ZA ERLN				
Recettes (R)	720 771,17 €	602 611,21 €		
Dépenses (D)	602 611,21 €	459 679,79 €		
Résultat 2020 ((R)-(D))	118 159,96 €	142 931,42 €		
Report résultat antérieur 2019	185 858,80 €	-361 313,44 €		
RESULTAT DE CLOTURE	304 018,76 €	-218 382,02 €		85 636,74 €
BUDGET ANNEXE ZAE				
Recettes (R)	774 197,07 €	423 194,40 €		
Dépenses (D)	602 138,03 €	493 082,07 €		
Résultat 2020 ((R)-(D))	172 059,04 €	-69 887,67 €		
Report résultat antérieur 2019	837 677,95 €	-350 852,94 €		
RESULTAT DE CLOTURE	1 009 736,99 €	-420 740,61 €		588 996,38 €
RESULTAT GLOBAL EXERCICE				
Résultats 2020 cumulés	6 964 225,39 €	8 174 454,88 €	-2 765 730,38 €	
Report résultats antérieurs cumulés 2019	17 563 769,97 €	3 492 059,30 €		
RESULTAT DE CLOTURE CUMULE	24 527 995,36 €	11 666 514,18 €	-2 765 730,38 €	
EXCEDENT DE CLOTURE	36 194 509,54 €		-2 765 730,38 €	33 428 779,16 €